

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XXVI

BEAUCEVILLE—JUN 1920

No 6

---

---

### La famille Rouer de Villeray

#### AUGUSTIN ROUER DE LA CARDONNIERE ET DE VILLERAY

(SUITE ET FIN)

Le lendemain de la capitulation du fort Beauséjour, le colonel Monckton envoyait la lettre suivante à M. de Villeray, commandant du fort Gaspereau:

“ Je vous envoie une copie de la capitulation que j’ai accordée à Monsieur de Vergor et à sa garnison. Je vous accorderai une pareille capitulation pour vous et pour votre garnison si vous voulez consentir à me rendre votre fort.

“ Mais si au contraire vous ne vous soumettez pas aux conditions que je vous offre, vous ne devez pas attendre à aucune grâce de ma part, non plus que votre garnison.

“ Si vous acceptez les conditions que je vous offre en les signant et en me les envoyant par un officier, je vous en ferai l’échange.”

Le fort Gaspereau n’était à proprement parler qu’une grande enceinte avec des pieux debout. De plus, M. de Villeray n’avait sous ses ordres qu’une vingtaine de soldats. Il ne pouvait compter sur les pauvres Acadiens que les Anglais menaçaient de considérer comme des *traîtres*

s'ils prenaient les armes contre eux. Il accepta donc la capitulation que lui offrait Monckton.

Mais il se hâta peut-être trop de rendre son fort. Pour l'honneur des armes françaises, il aurait dû attendre au moins que les assiégeants fussent à portée de fusil de son fort.

Le 8 juillet 1755, le chevalier de Drucour terminait une lettre au ministre en écrivant :

“... Je n'ay rien résumé à la louange du Sr Villeray. J'ai jugé parce que j'ai vu du personnel et parce qu'on m'en a dit que c'est un bon homme qui avait perdu la tête. Je plains sa famille, il a des garçons qui, m'a-t-on dit, donnent de l'espérance pour l'avenir, ce qui me déterminerait à vous demander, Monseigneur, une retraite pour luy telle que vous la jugerez convenable et la nomination de sa compagnie au Sr de Saint-Aigne.”

M. de Villeray, qui avait eu vent de la lettre du chevalier de Drucour au ministre, se résolut à se justifier. Le 20 septembre 1755, il lui écrivait de Louisbourg :

“ Mon devoir exigeant que je vous rende compte d'un poste que j'ai commandé pendant deux ans, partie sous les ordres de Monsieur de la Martinière et partie sous celles de Monsieur de Vergor, tous deux capitaines en Canada, permettez que je m'en acquitte, ce que je vais faire avec la sincérité dont un honnête homme ne doit jamais se séparer.

“ Je suis fâché de joindre à ce détail le malheureux événement de la prise du dit fort par les Anglais.

“ Le fort de Gaspereau n'était autre chose qu'un espace de vingt-cinq toises sur toute face, entouré de piquets et d'une blagousse (block-house) à chaque coin dont le peu de solidité n'aurait pas permis d'y établir des batteries, le tout étant plus près de tomber que de pouvoir être utile.

“ Jugé, Monseigneur, si un tel fort défendu par vingt hommes seulement n'était pas plus capable de procurer à son commandant du désagrément que de l'honneur. Ce-

pendant dans cette perplexité j'eusse tenté une défense si les lâches Acadiens eussent exécuté mes ordres plutôt que de servir les Anglais comme ils ont fait dès leur débarquement au fort Lawrence.

“ Les dépêches de Monsieur de Vergor vous informent de ce qui s'est passé à Beauséjour et moy je n'ay à vous informer que de ce qui s'est passé au Gaspareau et voici le tout.

“ Les Anglais ayant paru dans la Baye française le 2 de juin, Monsieur de Vergor me dépêcha un ordre pour luy envoyer à Beauséjour tous les habitants de Gaspareau, de la Baye Verte et autres lieux dépendant de mon commandement. Ce qu'ayant exécuté, je restais avec vingt soldats. Il ne me survint aucun événement jusqu'à la prise de Beauséjour que celui de revoir les habitants revenir chez eux sans vouloir plus exécuter les ordres de M. de Vergor et les miennes. M. de Vergor se rendit le 16 y ayant été forcé non seulement par les raisons d'un fort délabré par la bombe, mais encore par une troisième rébellion des habitants.

“ Le lendemain, 17 du mois, je reçus une ambassade du commandant anglais qui non seulement demandait que je lui remis mon fort, mais encore me menaçait de disgrâce forte si je ne me rendais aux mêmes conditions de M. de Vergor, ce que vous verrez, Monseigneur, par les termes de sa lettre ici jointe ainsi que celle de la capitulation.

“ Toutefois, les rodomontades n'eussent eu ici aucun effet, si j'eusse pu ramener les habitants à leur devoir et les obliger de reconnaître la bonté dont vous les avez accablés. Après une mûre délibération avec deux officiers tant du dehors que de ma garnison, nous avons cru devoir ménager l'intérêt de la France en acceptant une capitulation qui n'est nullement contre l'honneur et que d'ailleurs je ne devais pas espérer un miracle de la fortune, n'étant pas en état de soutenir la première décharge d'artillerie puisque je n'étais pas même à l'abri du fusil.

“ Je vous proteste, Monseigneur, que je serai toujours sensible à cette disgrâce quoique ce soit le sort de la guerre

et que je sache par expérience que vous distinguez le véritable officier ” (96).

Mais les explications de M. de Villeray arrivèrent trop tard en France. Le ministre avait ordonné à M. de Vaudreuil, le 20 février 1756, de réunir à Québec un conseil de guerre afin de décider si la conduite de MM. de Vergor et de Villeray avait été ce qu'elle devait être en rendant les forts de Beauséjour et Gaspareau.

Le conseil de guerre se réunit à Québec au mois de septembre 1757. MM. de Vergor et de Villeray furent acquittés des accusations portées contre eux.

Dans les *Mémoires du sieur de C. sur les affaires du Canada depuis 1749 jusqu'à 1760*, nous trouvons des détails piquants sur le conseil de guerre qui acquitta MM. de Vergor et de Villeray.

“ La Cour, dit ce caustique anonyme, n'avait pas été contente du peu de défense qu'on avait fait au fort de Beauséjour; les dépenses qu'elle avait faites à son occasion lui avaient fait penser qu'il ne pouvait y avoir que de la faute du commandant: dès l'année suivante, elle avait donné ordre à M. de Vaudreuil d'instruire le procès du S. de Vergor et celui du S. de Villeray, qui commandait à Gasparaux, parce que dans les comptes qu'on lui rendait, la moindre enceinte de pieux était un fort ce qu'elle présumait aussi par les dépenses qu'on y faisait; mais ce général, gagné par l'intendant, avait évité d'obéir; enfin, la Cour le lui enjoignit si fortement que cette année il y fut obligé; il avait envoyé ordre au S. de Villeray, qui était de la garnison de Louisbourg, de se rendre à Québec; ce que cet officier fit. Le 20 septembre 1757, les sieurs de Vergor et de Villeray reçurent ordre de rester aux arrêts, chacun dans leur logis; comme tout était concerté avec l'intendant, le général choisit pour instruire ce procès un officier affidé et dont les connaissances étaient bornées.

“ On commença par M. de Vergor, qu'on interrogea, mais qui n'ayant pas l'ombre de bon sens, disait souvent ce qui pouvait lui être contraire; ensuite on admit des

(96) *Rapport concernant les Archives Canadiennes pour l'année 1904*, p. 9.

témoins; on rejeta ceux qui parlèrent un peu trop juste, et dans ce grand nombre qu'on ouït, on n'admit que les réponses de ceux qui furent favorables à cet officier; on gagna quelques Acadiens et d'autres qui, craignant la puissance de l'intendant, de qui ils dépendaient, firent des mémoires, et déposèrent comme on leur prescrivait; ensuite on en vint jusqu'à donner à Vergor une personne qui ajustait ses réponses.

“ Ensuite on interrogea le S. de Villeray; c'était un officier d'une très bonne famille et de la valeur duquel on ne devait point douter, il présenta des mémoires vifs, et sur sa situation lors du siège de Beauséjour et sur ce que le S. de Vergor aurait dû faire pour la défense de son fort; que, pour lui, étant sous ses ordres... Ces mémoires qui attaquaient la réputation de Vergor ne furent point goûtés; on fit représenter à de Villeray que sa justification dépendait de celle de l'autre, et qu'on pouvait le chicaner; il n'avait point de protection; on lui présenta un autre mémoire, en lui disant que c'était celui-là qu'il fallait communiquer à ses juges; il fut obligé d'obéir et de regarder comme une grâce ce qu'il devait avoir de droit.

“ Enfin, le conseil de guerre s'assembla au château à Québec: il était composé de MM. de Vaudreuil et Bigot, présidents; M. de Trivier, commandant du bataillon de la Reine; de Montreuil, faisant fonction de major-général des troupes de terre; de M. le chevalier de Longueil, lieutenant de Roi, commandant de la place; de Noyelle, major des Trois-Rivières; d'Aiguebelle, St-Vineul (97) et Dumas, capitaines.

“ Ces officiers furent renvoyés absous; le premier rejeta le peu de défense qu'il fit sur ce que les Acadiens ne le secondèrent pas et firent une espèce de rébellion: il y avait bien des choses à lui objecter entre autres qu'il n'en avait fait aucun usage, et, par conséquent, il devait ignorer ce qu'ils auraient fait, et que, puisqu'ils ne lui servaient de rien, il ne devait pas les conserver, et rejeter sur ce qu'ils voulaient sortir la reddition de son fort.

(97) Plutôt Saint-Vincent.

“ Au fond, on pouvait appeler ce siège le siège de ve-lours; on dormait tranquillement la nuit; les ennemis ne veillaient pas même le matin; ils tiraient quelques bombes, une petite prévenait toujours la grosse et on aurait dit que M. Monckton badinait; on ne tira pas un seul coup de canon, et, de notre part, sans M. Jacau Fiedmont, on aurait tout réservé la poudre pour l'ennemi ainsi que les vivres, qu'on économisait plus qu'on avait fait avant le siège, ce qui fit dire à quelques-uns qu'il fallait que Vergor les eut vendus à l'ennemi: le commandant resta toujours très tranquille dans son fort. On ne faisait aucune sortie, on ne faisait pas même coucher des détachements en dehors des pallissades, en un mot, jamais place ne fut si mal défendue; il en emporta beaucoup d'argent; ses domestiques même s'enrichirent du pillage. Comme à son retour à Québec, chacun le blâmait, il vantait la défense qu'il avait faite, au prix du S. de Villeray qu'il dépeignait comme un homme sans coeur et qui s'était rendu à la première sommation; cet officier apprit à son arrivée ces discours injurieux; il composa un mémoire de tout ce qui s'était passé à Beauséjour, de la qualité de ce fort, de ce qu'il était capable et enfin un parallèle avec le fort de Gasparaux dont il fait ainsi la description:

“ Le fort de Gasparaux n'est proprement qu'un entrepôt destiné à recevoir les effets qui arrivent par la baie Verte, et les faire transporter à Beauséjour, dont il est éloigné de cinq lieues et demie; il est situé sur la baie Verte et au bord d'un petit ruisseau nommé Gasparaux, nom d'un poisson qu'on y prend qui ressemble assez au hareng; il est de pieux debout, fort mauvais, flanqué de quatre blagouses (block houses) de bois moitié pourri, sans glacis ni fossé, éloigné de quatre toises seulement d'un grand bois, et des deux côtés enfermé par de grosses souches et des fredoches, qui pouvaient aisément favoriser l'approche de l'ennemi; il avait seulement vingt hommes de garnison pour défendre vingt-cinq toises de terrain par chaque face.”

“ Il finit par dire qu'on ne peut pas présumer que

dans sa situation il eût pu espérer une capitulation plus honorable que celle de Beauséjour, et qu'il est surpris de la conduite du S. de Vergor à son égard, d'autant plus que si, avec vingt hommes et dans un mauvais réduit, il eut prescrit des conditions à l'ennemi, il en aurait tiré une gloire dont le S. de Vergor serait la victime, et ajoute, en parlant de Beauséjour, "la peur fit plus d'ouvrage que la bombe; et ne fit place qu'à la discorde et à la confusion; quel moyen que dans ce chaos on se souvint de moi, en m'envoyant du secours, et qu'on me mit dans le cas de faire décider si, faute de bravoure, j'ai rendu le fort".

" M. l'intendant, qui était parvenu à son but, se chargea de faire passer en France ce procès, avec les sentences, et les lettres que M. de Vaudreuil écrivit à la Cour en conséquence " (98).

Le gouverneur de Vaudreuil, après l'acquiescement de M. de Villeray par le conseil de guerre, lui donna ordre d'aller prendre le commandement de sa compagnie à l'île Royale.

M. de Villeray arriva juste à temps pour prendre part à la défense de Louisbourg. On connaît le sort de cette malheureuse ville. En 1758, M. de Drucour était obligé de capituler après une défense héroïque et un siège qui avait duré plusieurs semaines.

La capitulation portait que tous les officiers seraient transportés en Angleterre sur des vaisseaux anglais. M. de Villeray fut donc conduit en Angleterre d'où il passa en France. Sa femme et ses enfants l'y rejoignirent peu après.

M. de Villeray décéda à Rochefort le 30 novembre 1760. Le roi venait justement de lui accorder la croix de Saint-Louis que lui avaient mérité ses longues années de bons et loyaux services.

Il avait épousé, à Montréal, le 16 août 1735, Marie-Joseph Pepin-Laforce, fille de Pierre Pepin-Laforce,

(98) On conserve aux Archives Judiciaires de Québec une partie du dossier du procès de MM. Vergor et de Villeray. Elle a été publiée dans le *Rapport sur les Archives du Canada pour 1906*.

garde-magasin du roi à Niagara, et de Michelle Leber.

La mort de son mari plongea madame Rouer de Villera y dans la misère. Eloignée de ses parents qui avaient de la fortune, elle dût avoir recours à la charité publique pour faire subsister ses enfants.

Dans une liste officielle de 1763 relative aux veuves d'officiers qui résidaient à Rochefort, nous lisons :

“ Mme de Villera y, veuve d'un capitaine, sans ressources, 47 ans, dettes 400 livres, a été secourue des charités publiques qu'on lui a retranchées.”

Elle décéda en France.

Du mariage de Benjamin Rouer de Villera y et de Marie-Joseph Pepin-Laforcee étaient nés :

I

HECTOR-HYACINTHE ROUER DE VILLERAY

Né à Montréal le 3 octobre 1738.

Décédé au même endroit le 31 janvier 1739.

II

RENE-BENJAMIN ROUER DE VILLERAY

Né à Montréal le 4 mai 1740.

Le continuateur de la lignée.

III

MARIE-JOSEPH-AMABLE ROUER DE VILLERAY

Née à Montréal le 20 octobre 1744.

Elle vivait encore en 1763 et résidait avec sa mère à Rochefort.

IV

MARGUERITE ROUER DE VILLERAY

Née à Montréal le 23 décembre 1745.

Décédée au même endroit le 5 avril 1748.

V

ANTOINE ROUER DE VILLERAY

Né à Montréal le 7 décembre 1749.

Décédé au même endroit le 9 janvier 1750.

VI

...ROUER DE VILLERAY

Né au fort Gaspereau en 1753.

Décédé en bas âge.

VII

CHEVALIER ROUER DE VILLERAY

Né au fort Gaspereau en 1754.

Décédé en bas âge.

VIII

LOUIS ROUER DE VILLERAY

Né à Louisbourg le 25 octobre 1756.

Décédé avant 1763.

IX

JOSETTE ROUER DE VILLERAY

Née en France, probablement à Rochefort, en 1760.

Elle vivait encore en 1763 et était à Rochefort avec sa mère.

---

1ère génération: Louis Rouer de Villeray.

2ème génération: Augustin Rouer de la Cardonnière et de Villeray.

3ème génération: Benjamin Rouer de Villeray.

4ème génération: René-Benjamin Rouer de Villeray.

RENE-BENJAMIN ROUER DE VILLERAY

Né à Montréal le 4 mai 1740.

Il commença à servir à l'île Royale, en qualité de cadet gentilhomme, le 1er septembre 1750.

Il fut nommé enseigne en second le 1er avril 1754.

En 1755, lors de l'attaque des forts de Beauséjour et Gaspereau par le colonel Monckton, il servait à Gaspereau sous les ordres de son père.

Dans la liste des officiers des troupes de l'île Royale du 1er octobre 1757, on trouve un enseigne en second du nom de Villeray. C'est René-Benjamin Rouer de Villeray.

En 1763, René-Benjamin Rouer de Villeray était à Rochefort avec le grade d'enseigne en pied. Dans une note officielle on le dit âgé de 25 ans. Il en avait 23. Ses appointements étaient de 40 livres par mois. Ses dettes se montaient à 200 livres. La note ajoute: "On le dit bon sujet. Il a madame sa mère qui a été secourue pendant un temps des charités publiques qu'on lui a retranchées par la suite."

Le 1er mai 1764, M. Rouer de Villeray était nommé aide-major dans les troupes nationales de Cayenne. Un mal de poitrine le força de revenir presque aussitôt en France.

Le 9 septembre 1766, il était reçu dans les gardes du corps du roi, compagnie de Villeray.

Décoré de la croix de Saint-Louis le 1er octobre 1776, il fut, deux ans plus tard, fait brigadier, puis, le 13 mars 1785, promu maréchal des logis.

Le 1er avril 1788, il passait major de cavalerie et, le 6 avril 1789, devenait lieutenant-colonel.

" Là devait s'arrêter sa carrière, nous dit M. Margry, car la royauté tombait et il ne voulait servir qu'elle. Il fut un de ceux qui tentèrent en conséquence de la soutenir. Mais si sa foi dans ses principes demeura stérile comme celle de tant d'autres, si elle ajouta même aux malheurs des temps, elle contribua aussi à l'honorer par l'exemple d'une fidélité noble. M. de Villeray se rendit au château dans les deux journées du 24 et du 28 février 1791."

M. Rouer de Villeray émigra en septembre 1791 et fit à son corps la campagne de 1792, après laquelle il se retira aux Etats-Unis, sur les bords de l'Hudson.

En 1800, M. Rouer de Villeray retourna en France et y obtint sa pension de retraite. Il vécut alors loin des affaires.

Au retour des Bourbons en France, M. Rouer de Villeray reprit le service. Le 1er juin 1814, il se réunissait à son corps. Mais l'âge, qui l'empêchait presque de monter à cheval, le força de prendre sa retraite au bout de

quinze jours. Louis XVIII lui accorda sa retraite comme colonel de cavalerie.

Lors des événements de mars 1815, M. Rouer de Villeray, qui avait plus de cœur que de force, offrit de nouveau ses services à son roi.

M. Rouer de Villeray décéda moins d'un an plus tard, le 12 février 1816.

Il avait épousé Marie-Joseph d'Agobert. Nous n'avons pas de renseignements sur la famille de cette noble femme. Elle signait "marquise de Villeray". Il est possible que Louis XVIII, sur les dernières années de son règne, pour récompenser M. Rouer de Villeray de sa fidélité et de ses services, l'ait créé marquis. Une chose est certaine, c'est que madame de Villeray n'aurait pas pris le titre de marquise si elle n'avait pas eu le droit de le porter.

La marquise de Villeray était une femme éminemment distinguée. En 1793, pendant l'exil de son mari aux Etats-Unis, elle avait été deux fois amenée devant des tribunaux révolutionnaires, au Havre et à Rouen. Chaque fois elle avait forcé la bienveillance en même temps que l'estime de ses juges par ses réponses et les témoignages de sa conduite. A la même époque, elle eut à surmonter d'autres difficultés d'un caractère peut-être plus douloureux. Son père et sa mère, dans la crainte de la voir perdre ses biens et peut-être la vie, employèrent tous les moyens qu'ils purent trouver, jusqu'à la priver de ses revenus, pour l'obliger à divorcer. Cette bonne chrétienne refusa avec la plus grande énergie de se prêter à ce moyen que sa religion réprouvait.

Née en France et n'ayant jamais vécu au Canada, la marquise de Villeray s'intéressa toujours à notre pays. Elle était en correspondance avec plusieurs parents canadiens de son mari (99). Les rares Canadiens qui passaient

(99) M. Montarville Boucher de la Bruère a publié ses lettres à son parent, l'honorable de Salaberry, père du héros de Châteauguay, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXI, p. 3 et seq.

alors en France reçurent l'hospitalité la plus cordiale et la plus franche de la marquise de Villeray.

C'est elle qui, en avril 1820, lors du voyage de Mgr Plessis en France, lui ménagea une entrevue avec Louis XVIII. Mgr Plessis raconte ainsi cette entrevue dans son *Journal d'un voyage en Europe* :

“ Par le moyen de M. l'évêque de Chartres, premier aumônier de Monsieur et du comte de Bouillé, l'un de ses aides de camp, l'évêque de Québec s'était procuré l'avantage d'être introduit à ce prince estimable, considéré comme l'ancre de miséricorde de la famille Bourbon et de la religion catholique en France. Il désirait aussi être présenté à Madame la duchesse d'Angoulême, pour honorer en elle le seul mais estimable rejeton de l'infortuné Louis XVI. Le vicomte de Montmorency, premier gentilhomme de cette princesse, lui avait promis de lui rendre ce service, mais le négligea, peut-être parce qu'il croyait que le séjour du prélat à Paris devait se prolonger encore de quelques semaines. Quant à voir le roi, il n'y songeait nullement, lorsqu'il apprit que madame la marquise de Villeray avait négocié cette entrevue avec M. le duc de la Chastre, premier gentilhomme de Sa Majesté. La chose était si avancée, lorsqu'il le sut, qu'il n'était pas honnêtement possible de reculer. Il fut réglé que ce serait le dimanche, 30 avril, entre le déjeuner du roi et sa messe, que la présentation serait faite, c'est-à-dire à onze heures. L'évêque s'y rendit ponctuellement. Introduit par un suisse dans ce que l'on appelle la salle du trône, il y fit antichambre jusqu'à ce qu'un des officiers du roi vint lui dire que Sa Majesté était prête à le recevoir. C'était une audience privée. Le roi lui parla avec bonté, lui fit des questions sur l'état de la religion en Canada, se recommanda à ses prières, et le chargea de dire à ses diocésains que leur ancien père ne les avait pas oubliés, mais qu'il fallait respecter les traités. Sa Majesté, indisposée d'un reste de goutte, était assise dans un fauteuil, et devait assister à la messe dans ses appartements où l'on préparait un autel à cet effet, lorsque l'évêque sortit d'avec elle,

satisfait de l'accueil obligeant qu'il en avait reçu " (100).

Du mariage de René-Benjamin Rouer de Villeray et de Marie-Joseph d'Agobert étaient nés deux enfants:

I

RENE-JACQUES-LOUIS-MARIE ROUER DE  
VILLERAY

Né à Paris le 5 octobre 1782.

Il entra dans la carrière de la marine où plusieurs de ses parents s'étaient distingués, mais qu'aucun de son nom, du moins en France, n'avait encore suivie.

Le jeune Rouer de Villeray fut embarqué pour la première fois comme aspirant de deuxième classe, l'an VIII.

Il prit d'abord part aux campagnes de la Méditerranée et de Saint-Domingue sous l'amiral Gantheaume, à la campagne de la Martinique, au combat du Finistère, où il commandait par suite de la maladie d'un officier.

En l'an II, étant embarqué sur la frégate *la Cornélie* à Alexandrie, il accompagna au Caire, en qualité d'interprète d'anglais, le colonel Sébastiani, envoyé extraordinaire des consuls. Il fut envoyé par lui, dans une circonstance périlleuse, avec des dépêches pour la frégate et il mérita les éloges du futur maréchal.

En l'an XIII, enseigne provisoire, il était à Trafalgar sur le vaisseau *l'Indomptable*, capitaine Hubert. Le navire, dans cette fameuse affaire où il avait perdu beaucoup de monde et éprouvé des avaries considérables, fut jeté à la côte entre le port Sainte-Marie et Rota. Pendant la nuit du 25 au 26 octobre 1805, il fit naufrage. Mille hommes et tous les officiers au nombre de douze périrent. M. Rouer de Villeray seul fut sauvé. Le consul général de France en Andalousie écrivait à cette occasion: M. de Villeray a seul échappé à cet affreux naufrage; aussi commença-t-il, malgré ses souffrances personnelles, à faire emporter les moins blessés des deux cent quarante hom-

(100) *Mgr Henri Têtu, Journal d'un voyage en Europe par Mgr Joseph-Octave Plessis, p. 416.*

mes, tant marins que soldats, jetés comme lui à la côte et provenant d'abord de l'équipage de *l'Indomptable*, puis d'une partie de celui du *Bucentaure*, qui réunis formaient un total de douze cents hommes. M. Rouer de Villeray, s'oubliant lui-même pour soigner ses compagnons d'infortune, a prouvé en cette circonstance combien il sait allier les devoirs de l'humanité à la fermeté d'un officier."

Cet éloge était d'autant plus mérité que M. Rouer de Villeray n'avait alors que vingt-trois ans.

Embarqué sur *le Héros* comme enseigne, puis sur *l'Argonauta-Vemudor*, capitaines Begon et Billiet, du 1er août 1806 au 14 juin 1808, il se trouva devant Cadix, au combat et au bombardement dans les journées des 9 et 10 juin. M. Billiet, dans son rapport, parle avec avantage de sa belle conduite en cette occasion.

Quatre jours après cette affaire, M. de Villeray était fait prisonnier de guerre et transféré de Cadix aux îles Baléares. Il se trouvait à Palma le 22 mars 1810, lors du massacre des prisonniers par la populace. Le gouvernement réussit à sauver une partie de ces malheureux en les jetant sur l'île de Cabrera. M. de Villeray, sur la recommandation d'un seigneur espagnol, resta prisonnier sur les bâtiments de guerre anglais jusqu'au 13 avril 1811, époque à laquelle, par ordre de l'amiral sir Charles Cotton, il fut débarqué à Campo en Calabre. Une fois en liberté, il voulut regagner aux dépens des ennemis le temps qu'ils lui avaient fait perdre. Embarqué sur *la Ville de Mayence*, en qualité de lieutenant de vaisseau et sous-adjutant de la flottille, du 27 août 1811 au 23 mars 1812, il se signala dans trois affaires devant Boulogne.

La décoration de la Légion d'honneur fut alors demandée pour lui par le contre-amiral Baste, qui avait eu l'occasion de l'apprécier. Les connaissances que M. Rouer de Villeray avait déployées dans les différentes missions qui lui avaient été confiées, la bravoure et le sang-froid montrés par lui dans les journées des 3, 20 et 21 septembre 1811 engagèrent même le contre-amiral Baste de se l'attacher comme aide-de-camp, et celui-ci le suivit à la grande

armée, dans la fatale campagne de 1812, du 24 mars de cette année au 8 mars de la suivante. Il fut chargé en chef dans cette campagne des transports par eau à Königsberg, Tilsitt, Wehluh et Kowno, et reçut des témoignages flatteurs de la satisfaction d'officiers de distinction sous lesquels il servit. La croix fut demandée deux fois encore pour lui, mais c'était pendant la malheureuse retraite et l'empereur Napoléon n'avait pas le temps de s'occuper de ceux qui se sacrifiaient pour lui. A son retour en France, il prit juste le repos nécessaire pour se remettre de ses fatigues. Le 19 mai 1813, il s'embarquait sur *le Duguesclin*, qui faisait partie de l'escadre du comte Missiessy. Le 19 novembre 1813, il était détaché avec 187 hommes pour commander l'artillerie à Gorcum. Le 20 février 1814, il fut fait prisonnier par les Prussiens et ne reentra en France qu'au mois de juin suivant.

A la Restauration, M. de Villeray continua à servir. Il se battait plutôt pour le pays que pour le régime qui le gouvernait. Le 18 août 1819, il recevait enfin la croix de la Légion d'honneur qu'il méritait depuis longtemps.

Dans le même été de 1814, M. de Villeray partait sur la frégate *la Duchesse d'Angoulême*, qu'il commanda du 5 septembre 1814 au 19 septembre 1815, sous le comte de Villemague. C'est lui qui eut la mission de confiance de conduire sur son vaisseau l'ambassadeur de France au Brésil. Ce voyage lui valut le grade de capitaine de frégate.

Enfin, le 1er mars 1817, M. de Villeray obtenait le brick *l'Ecureuil*, avec une importante mission au Sénégal. Ce que c'est que nos souhaits, remarque M. Margry. Il aspirait à commander pour se signaler et le premier commandement qu'il obtint le mena à la mort. Rouer de Villeray, regardé par ses camarades et de ses chefs comme un des officiers propres à honorer un jour la marine, mourut des fièvres dans ce voyage, trois semaines après son arrivée au Sénégal.

M. Rouer de Villeray ne s'était pas marié. Avec lui

disparut en France le dernier représentant mâle de cette famille distinguée (101).

## II

### MARIE-JACQUELINE-JOSEPHINE ROUER DE VILLERAY

Née à Paris en 1784.

Elle fut chanoinesse honoraire du chapitre royal de Sainte-Anne.

Comme sa mère, elle s'intéressa toujours à ses parents éloignés du Canada et entretint avec eux un commerce très suivie de lettres qui ne se discontinua qu'avec sa mort.

P.-G. R.

---

(101) Nous avons emprunté tous nos renseignements sur René-Benjamin Rouer de Villeray et son fils, Jacques-Louis-Marie Rouer de Villeray, à l'étude de M. Pierre Margny, *Les Rouer de Villeray*.

### MARIAGES, EN 1667, D'OFFICIERS DU REGIMENT DE CARIGNAN

Talon mandait au ministre, le 27 octobre 1667, qu'il y avait deux capitaines du régiment de Carignan, mariés dans le pays, et un lieutenant, avec la fille du gouverneur de Trois-Rivières ; qu'un autre lieutenant et quatre enseignes se préparaient aussi à contracter mariage.

M. Chapais interprétant cette lettre de Talon nomme les deux capitaines et dit que c'étaient Antoine Pécaudy, sieur de Contrecoeur qui avait épousé Barbe Denis, le 17 septembre 1667, et Pierre de St-Ours, marié à Marie Mullois.

Le contrat de mariage de ce dernier couple a été rédigé par le notaire La Rue, le 8 janvier 1668. Suivant la coutume, leur union a dû être célébrée peu de jours après. Pensait-il bien à Pierre de St-Ours, monsieur l'intendant en traçant sa lettre à Colbert ? ne serait-ce pas à Sidrac Dugué de Boisbriant, marié à Marie Moyen, le 7 novembre 1667, et dont les accordailles, assurément, devaient être connues le 27 octobre, plutôt qu'à M. de St-Ours dont le mariage n'était peut-être pas encore arrêté à ce moment là, pas même ébauché ?

REGIS ROY

### LA FRANCE ET LES CANADIENS-FRANCAIS EN 1837

M. Réveillaud, dans son *Histoire du Canada*, p. 354, prétend que la France s'intéressa à l'insurrection de 1837 ; que M. de Pontoy, ambassadeur de France aux Etats-Unis, et M. de Soligny, attaché d'ambassade, vinrent au Canada pour se renseigner sur les causes du soulèvement, ses chances de succès, et que ces messieurs assistèrent même à une assemblée politique qui eut lieu à Laprairie, le 15 septembre 1837.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion et que résulte-t-il de la vérité des représentants de la France ?

CABRETTE

## LEBLANC DE MARCONNAY

M. Benjamin Sulte, dans le *Bulletin* de 1912, p. 353, nous a parlé du sieur Hyacinthe Leblanc de Marconnay, journaliste français qui vécut en Canada entre 1834 et 1845.

Notre doyen, au cours de ses notes, émet l'assertion que cet écrivain devait être protestant et patriote et il invite les chercheurs à fournir des notes qui le feront connaître davantage.

Nous en avons recueilli quelques-unes qui n'aideront pas à la béatification du sieur de Marconnay, car elles tendent à prouver qu'il fut un bureaucrate doublé d'un franc-maçon, au moins durant une période de sa vie.

\* \* \*

D'abord, les opinions politiques.

Durant son passage à la *Minerve*, le sieur Leblanc a pu servir la cause de Papineau, mais ensuite?... Il ne faut pas consulter longtemps le *Populaire*, fondé par Léon Gosselin et rédigé par Leblanc de Marconnay, pour apercevoir que ni l'un ni l'autre ne frayaient avec les Patriotes. Au mois de septembre 1837, mécontents de l'attitude de cette petite feuille, les Fils de la liberté vont manifester devant le bureau du journal, rue Saint-Nicolas Toléentin (aujourd'hui, Saint-Timothée) et ne se retirent qu'après avoir brisé l'enseigne du *Populaire* (1).

Leblanc de Marconnay, par ailleurs, ne ménage par les épithètes malsonnantes quand il lui faut écrire sur "l'infamale association" qui est sa bête noire. Il fait mieux : il ridiculise les Canadiennes qui, à l'instar des Canadiens patriotes, ont décidé de se vêtir en tissus de fabrication domestique.

Ce manque d'égard fut vivement ressenti par Louis-Hyppolyte LaFontaine dont la femme portait un costume en petite étoffe du pays. Ayant rencontré, au palais de justice, l'avocat Gosselin, propriétaire du journal, le futur homme d'État l'apostropha et des taloches suivirent la prise de bec. Voit-on le grave et sage LaFontaine administrant des coups de poings ? Mention de la scène se trouve dans le *Populaire* du 10 novembre 1837.

\* \* \*

Passons à un autre fait. On sait que, pendant son séjour en France,

(1) *Le Populaire*, 11 septembre 1837.

Louis-Joseph Papineau publia une *Histoire de l'insurrection du Canada* et que parut ensuite, à Montréal, une *Réfutation de l'écrit de M. Papineau* signée par M. Sabrevois de Bleury. Or, le consciencieux Philéas Gagnon, qui ne lançait rien à la légère, note dans son *Essai de bibliographie*, vol. I, No 2957, que cette "réponse violente" était en réalité de la plume du sieur de Marconnay.

Dira-t-on encore qu'il fut patriote et papineautiste?

\* \* \*

Abordons le second point, celui de l'acointance de M. de Marconnay avec la franc-maçonnerie.

Il n'y a qu'à ouvrir l'ouvrage de J.-H. Graham: *Outlines of the History of Freemasonry in the Province of Québec*, p. 182 et 183, pour y trouver le passage qui lève tout doute:

"The following remarkable correspondence and action took place during this year (1851), between *La loge clémente Amitié*, of Paris, France, and Albion Lodge, No 17, E. R. Quebec. The translation as made at the time is given.

"Union beneficence, Lodge of Clement Friendship,  
Orient of Paris.

Feb. 31, 1851.

"The Respected Albion Lodge, No 17,  
Quebec.

"Worshipful Master and Brethren:

"You have one of the most ancien Temples of Freemasonry, since its erection dates from 1721; and it is the admiration which we feel for its constant labors that induces us to solicit and alliance with you, such as we have already with a great number of British Lodges abroad, and particularly with the Provincial Grand Lodge of Nova Scotia.

"The Clement Friendship Lodge desires to restore to masonry its essential character of cosmopolitanism, because it believes that masons enjoy the benefits of family while travelling in a foreign land.

"We hope, therefore, that you will accede to our wishes, and hence forth our Craft as their children may be proud of such an Union.

"To prove to you our sympathies, we are ready to grant the title of Honorary Members in our Lodge to your respectful W: Master and to

your W: Secretary.

“ Brother Leblanc de Marconnay, our Secretary General, who addresses this letter, has long resided in your country, and has had the happiness to assist in the duties of some of the Montreal Lodges, where he was editor of the *Minerve*, the *Populaire* and the *Ami du Peuple*, and it will be his duty to keep up the bonds of friendship. You may write to him in English.

“ This letter will be delivered to you by M. Auguste Winnick, who travels for Brother Bouffard, a member of our Lodge and a much esteemed merchant.

“ In the hope of receiving an early and favorable answer, we beg of you to accept our sincere wishes for your prosperity.

“ By order of the Lodge,

“ LEBLANC DE MARCONNAY,

“ Secrétaire général.

“ Mons. Leblanc de Marconnay

Homme de Lettres

29, rue Charlot, à Paris.”

\* \* \*

Enfin, peut-on invoquer que le manque de ressources a pu forcer le sieur Leblanc à courtiser des causes qu'il n'aimait pas? Cela n'est guère possible. Son état de fortune semblait florissant, puisque le 30 novembre 1839 il achetait de Marguerite Roy, veuve du notaire Jean-Marie Cadieu, une créance de “1400 livres courantes”. Il paya cette jolie somme au moyen de traites sur Paris “qui furent dûment acquittées” (1).

“Quatorze cents livres courantes”, c'est sept mille dollars, et sept mille dollars en 1839 valaient vingt mille dollars de 1920. Un journaliste qui peut faire de semblables transactions est capable de choisir ses opinions.

E.-Z. MASSICOTTE

---

(1) Voir les actes du 30 décembre 1839 et du 19 novembre 1840, étude du notaire Guillaume Cauchy, archives de Montréal.

## LES TRIBUNAUX DE POLICE DE MONTREAL

De 1642 à 1663, ce fut Paul de Chomedé, sieur de Maisonneuve, fondateur et gouverneur de Montréal, qui rendit la justice, haute, moyenne et basse.

L'année 1663 modifia cet état de choses. Le Conseil Souverain, qui venait d'être créé, résolut d'établir en notre ville une sénéchaussée royale. En ce faisant, le Conseil outrepassait ses pouvoirs et les Seigneurs de l'île décidèrent, avec raison, de combattre cet empiètement.

Néanmoins, M. de Maisonneuve abandonna le tribunal seigneurial à Charles d'Ailleboust, et presque aussitôt, il tenta une innovation hardie, restée unique dans nos annales, si je ne m'abuse. En effet, au mois de mars 1664, notre gouverneur imagine d'instaurer un tribunal de police dont les juges auraient eu à peu près les attributions des juges de paix d'aujourd'hui. Mais ce qui surprendra davantage, c'est que ces juges, au nombre de cinq, furent élus par les habitants de l'île de Montréal. Le procès-verbal de cette élection extraordinaire est conservé dans les archives du Palais de justice de Montréal.

Quels étaient ces prédécesseurs de nos magistrats? Sûrement leurs noms méritent d'être connus et les voici :

Jacques Le Moyne, ancêtre des Le Moyne de Martigny et frère de Charles Le Moyne de Longueuil;

Gabriel Sel, sieur du Clos, ancêtre des familles Decelles;

Jacques Picot dit Labrie;

Jean Leduc et Louis Prud'homme dont les descendants sont légion.

Ces cinq "personnes notables, dit le document, auront le pouvoir de juger et de régler toutes matières concernant la police nécessaire pour le bien de cette habitation".

Est-il besoin d'ajouter que les administrateurs de la Nouvelle-France, se conformant aux désirs des gouvernants de l'ancienne France, n'approuvaient pas ces manifestations de la volonté populaire et que les fonctionnaires élus par les habitants, syndics, échevins ou juges, ne purent trouver grâce devant les autorités civiles.

Le temps du suffrage souverain n'était pas encore venu et les fonctionnaires de 1664 n'ont pas dû fonctionner !

\* \* \*

Cent ans plus tard, exactement, sous le régime anglais, surgissent les juges de paix. Puis, avec l'accroissement de la population et la nécessité d'un tribunal correctionnel permanent, ces justiciers, choisis parmi les citoyens de toute profession et de toute classe, cèdent le pas presque partout aux magistrats choisis parmi les membres du barreau.

En France, les juges de paix ne datent que de 1790, mais en Angleterre, leur institution remonte, pour le moins, au 15<sup>e</sup> siècle, et c'est d'une ancienne loi passée sous Henri V, qui régna de 1413 à 1422, que nous vient l'expression "Sessions de la paix".

Cette loi décrétait que des "sessions trimestrielles de la paix" seraient tenues dans la semaine qui suit chaque fête: de saint Michel (29 septembre), de l'Épiphanie (6 janvier), de Pâques (mobile) et de la translation de saint Thomas de Cantorbéry (7 juillet).

En dehors de ces dates, les sessions étaient spéciales ou générales.

\* \* \*

Si l'on s'en rapporte aux archives fédérales du Canada, les premières commissions de juge de paix, pour le district de Montréal, furent émises le 12 décembre 1764, et elles ne désignaient que les sieurs John Grant et Samuel Mather, mais d'autres commissions doivent être perdues, car le 27 décembre 1764, une première session trimestrielle de la paix eut lieu à Montréal et six juges étaient présents !

Ensuite, quelque fait se produisit, puisque le 11 janvier 1765 le gouverneur Murray nomme 27 juges de paix pour notre district, et ceux que nous avons mentionnés plus haut se trouvent inclus. Cette dernière pièce, qui prend la forme d'un édit royal, est copiée au début de notre plus ancien registre des sessions.

Nommons les privilégiés que cet édit favorise :

Hector-Théophile Cramahé, John Collins, Jean Dumas Saint-Martin, Thomas Dunn, John Fraser, Hugh Finlay, James Goldfrap, Conrad Gogy, John Grant, Samuel Gridley, Samuel Holland, Moses Hazen, T.-A. Irving, John Jordan, Francis Noble Knife, Thomas Lambe, John Livingston, Samuel Mather, Francis Mackay, Samuel Mackay, Louis Metral, François Mounier, Walter Murray, Adam Mabane, Benjamin Price, John Rowe, Thomas Walker.

Aucun Canadien-français ne figure dans cette fournée. Les seuls individus parlant notre langue désignés par l'autorité pour rendre la justice étaient les sieurs Cramahé, Dumas, Gogy, Métral et Mounier; tous étaient protestants suisses ou français.

De ceux-ci, Dumas Saint-Martin fut le seul, à Montréal, qui prêta les serments d'office, d'allégeance et de test. C'est ce dernier serment, on le sait, qui avait empêché Murray d'appeler des Canadiens catholiques au tribunal et qui l'avait obligé de choisir ses juges dans une population protestante fort restreinte et qu'il ne prisait pas beaucoup, si l'on s'en rapporte à ses mémoires.

A partir de 1769, un autre huguenot siège au tribunal : c'est le fameux Pierre du Calvet. L'année suivante (1770) John Martheille entend quelques procès, mais on ne sait rien sur sa nationalité.

Il faut attendre 1779 et la réorganisation du tribunal de Montréal pour voir monter les nôtres sur le banc. Alors, vu que le serment du test avait été aboli, on compta plusieurs Canadiens français, notamment : Hertel de Rouville, Joseph de Longueuil, Neveu-Sevestre, Pierre Mézière, Pierre Fortier, Pierre Guy, Saint-Georges Dupré et Jacques Le Moyne.

Sur la période qui s'étend ensuite jusqu'à la rébellion de 1837-88 les renseignements sont plutôt vagues. Cependant, il est connu que Thomas McCord, Jean-Marie Mondelet, Samuel Gale et David Ross prirent le titre de magistrats de police ou agirent comme tels.

Entre 1838 et 1866, d'après F. J. Audet, des Archives fédérales, notre district eut les magistrats suivants :

- Guy, Bartholomew-C.-A., 22 novembre, 1838.
- Coleman, Thomas, 2 janvier, 1839.
- Kinnear, David, 31 janvier, 1839.
- Buxton, Judge Samuel, 15 avril, 1839.
- Rainsford, Thomas, 22 avril, 1839.
- Bowen, Edward-Henry (Montréal et Trois-Rivières), 14 mai 1839.
- McCord, William-King, 18 mai 1839.
- Coffin, William-Foster, 26 juin, 1839.
- Wetherall, Charles, 22 juillet, 1839.
- Duchesnay, Elzéar-J., 22 juillet, 1839.
- Leclerc, Pierre-Edouard, 1 juillet, 1840.
- Clarke, Edwards-Adams (Montréal et Trois-Rivières), 19 décembre 1840.
- Driscoll, Henry, 21 avril 1841.
- Coffin, Augustus, 17 août, 1842.
- Clark, Eleazar, 28 mars, 1865.
- Ermatinger, William, 28 mars 1865.

Bréhaut, William-Henry (Montréal et Trois-Rivières), 13 janvier 1866.

\* \* \*

Depuis la Confédération, les magistrats de police et les juges des sessions ont été, d'après les archives de Montréal:

William-Henri Bréhaut, 1866.

M. J.-C. Coursol, 1869.

M.-C. Desnoyers, 1876.

C.-A. Dugas, 1878.

L.-W. Sicotte, 1892.

E.-U. Lafontaine, 1895.

F.-X. Choquet, 1898.

Husmer Lanctôt, 1901.

Camille Piché, 1906.

Adolphe Bazin, 1908.

J.-F. Saint-Cyr, 1909.

S.-P. Leet, 1915.

Victor Cusson, 1917.

J.-L. Décarie, 1919.

E.-Z. MASSICOTTE

## QUESTIONS

Dans un procès qui se déroulait à la Prévôté de Québec en 1730, je vois que le nommé Arnoul Balthazar Pollet, notaire et huissier de la seigneurie de Sainte Anne (de la Pérade), était venu dans la Nouvelle-France "par lettre de petit cachet". Que veut dire cette dernière expression ?

NOTAIRE

M. Massicotte, (*B. R. H.* 1919, pp. 150, 175), a réglé la question du DeLisle qui fut délégué en Angleterre en 1783. Il se prénommaient Jean, non pas Jean-Guillaume comme son fils. Il reste à connaître le prénom exact d'un autre de ces délégués. Le *Bulletin* de 1906 pp. 326 l'appelle Jean-Baptiste-Amable tandis que M. Sulte, dans ses *Mélanges Historiques*, I, p. 113, dit que c'est Toussaint-Antoine! Qui a raison ?

FANCINE

Vers 1879, parut, à Montréal, un roman intitulé le *Secrétaire d'ambassade* et signé par Charles Lepine. Peu de temps après, un correspondant signala dans *l'Opinion publique* (No. du 4 décembre, p. 580) que l'ouvrage ci-dessus indiqué n'était que la reproduction du roman d'Amédée Achard. *Les rêveurs de Paris*.

Si je me rappelle bien, il circula, dans le temps que Charles Lepine et le prétendu vicomte Edouard de Narbonne-Lara n'était qu'une seule et même personne. Avait-on raison ?

X. Y. Z.

## LES SECRETAIRES DU ROI AU CANADA

---

La charge de secrétaire du roi était convoitée, car elle anoblissait après vingt ans de possession. Cet office était purement honorifique; il n'y avait rien à faire que pour le premier des quatre secrétaires du cabinet du roi qui *tenait la plume*. Celui-là écrivait au nom de son auguste maître, contrefaisait à merveille son écriture, et plus d'un noble en France a dans son cartulaire tel document qu'il croit être de main royale, tandis qu'il était du secrétaire Rose. Les trois autres secrétaires du cabinet avaient leurs entrées chez le roi. Le grand collège des secrétaires du roi compta jusqu'à six cents membres; et, comme cette charge s'acquérait moyennant finance, on voit quel joli denier s'encaissait dans le trésor royal. C'était une façon comme une autre de battre monnaie et le souverain ou son ministre firent valoir ainsi plus d'un tour qu'ils avaient en sac. Ils tiraient profit de la vanité humaine. Cependant, au bout de vingt ans, pour avoir droit à la noblesse, il fallait obtenir des lettres d'enregistrement, sinon tout était perdu. Aurait-il été dans ce cas, notre seul canadien secrétaire du roi? Mgr Tanguay (*Dict. Génée*, VII, 356) indique que Antoine-Pierre Trottier, sieur Desauniers, a eu cette charge. Est-ce bien certain? Je n'ai rien trouvé ailleurs à l'appui de ce fait. Où Mgr Tanguay a-t-il puisé ce renseignement?

François Daine, conseiller, lieutenant-général civil et criminel à Québec, a été reçu secrétaire du roi en 1728.

M. Joseph Perthuis, conseiller à Québec, a acheté une charge de secrétaire en 1774 moyennant 40,000 livres.

François Bigot en obtint une en 1754. Il était de la noblesse alors du chef paternel. S'il acheta la charge de secrétaire du roi c'était probablement en vue de s'en défaire plus tard avec profit. Ce qui serait bien en ligne avec son caractère. Pour être reçu dans toute charge royale il y avait des formalités à remplir, et production de certificats de naissance, religion, etc.

Bigot a produit:

### I

Extrait des registres des baptêmes de l'église métropolitaine et primatiale de Bordeaux.

“Du mercredi, 31 janvier 1703, a été baptisé François, fils légitime de Messire Louis-Amable Bigot, conseiller au Parlement et de dame Marguerite Lombard, son épouse, paroisse St-Mexent; parrain, Mons. François Lombard, son oncle, chanoine de St-Emilion; marraine, dame Geneviève Bigot, épouse de Mons. de Richon, écuyer, tante; naquit hier 30 dudit mois à deux heures du matin.”

## II

Le certificat de catholicité est de M. Récher, curé de Québec, lequel atteste que M. Bigot, intendant de la Nouvelle-France, fait profession de la religion catholique; il est daté de Québec le 6 juin 1754. Cette pièce est certifiée par le lieutenant-général civil et criminel de Québec, M. Daine, qui a signé et apposé un cachet à ses armes.

## III

M. Joseph de la Borde, capitaine de vaisseaux du roi, chevalier de St-Louis, demeurant ordinairement à Toulon, mais de passage à Paris, dit connaître François Bigot depuis plus de vingt ans. Il a signé : La Borde.

## IV

Gabriel de Berny, conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des Comptes à Paris, dit connaître le sr Bigot depuis plus de quarante ans. Il sait que le sr Bigot est fils du doyen des conseillers du Parlement de Bordeaux, et qu'il est allié du marquis de Puisieux, ministre d'état (1).

\* \* \*

Au cas où cela puisse intéresser mes lecteurs, je leur ajoute ceci :

Relevé dans *l'Etat civil des familles bordelaises avant la Révolution: Mariages..* (Pierre Meller, Bordeaux, 1909.)

“Paroisse Ste-Eulalie, mariage, 29 avril 1698, de Mire Louis-Amable de Bigot, conseiller au Parlement, fils de Louis, receveur des parties casuelles, et de J. Massé, avec Marie Lombard, fille de Joseph, secrétaire du roi, et de Marguerite Lafitte.”

REGIS ROY

---

(1) Brulart de Puisieux

## LE DOCTEUR LAJUS ETAIT-IL D'ORIGINE CANADIENNE ?

Dans la septième série de ses *Maple Leaves* publiée en 1906, Sir James-M. LeMoine, faisant la revue des personnages importants qui habitaient autrefois la rue Sainte-Famille, à Québec, écrit :

“The street and hill leading down from the parochial Church (whose title was *Cathedral of the Immaculate Conception of the Blessed Virgin Mary*) to the outlet, where Hope Gate was built in 1786, was called Ste-Famille street, from its vicinity to the Cathedral. On the east side, half way up the hill still exists the old homestead of the de Léry, in 1854, occupied by sir E.-P. Taché, since, sold to the Quebec Seminary (1). On the opposite side a little higher up, also survives the old house of M. Jean Langevin, father of the bishop of Rimouski, sir H.-L. Langevin and others. Here, in the closing days of French Domination, lived the first Acadian, who brought to Quebec the news of the dispersion of his compatriots, so eloquently sung by Longfellow: *Dr Lajus, of French extraction, who settled at Quebec, and married a sister of Bishop Hubert...*”

Dans le *Journal (inédit)* de James Thompson conservé dans les archives de la Quebec Literary and Historical Society, nous lisons également :

“Un Dr Lajus, de l'armée, accompagné d'un guide indien, laissa Louisbourg immédiatement après la prise de cette ville par les Anglais, en juin 1758, et parcourut le territoire qui s'étend entre cette dernière place et Québec. Il apporta ici les premières nouvelles de la chute de Louisbourg. Il s'installa à Québec et fut notre médecin de famille.”

Sir James-M. LeMoine se trompait en donnant le célèbre docteur Lajus comme d'origine acadienne. Lajus était né à Québec le 28 août 1721, du mariage de Jourdain Lajus, chirurgien, originaire de la ville de Nay, en Béarn, et de Louise-Elisabeth Moreau. Le père de Lajus était un chirurgien de talent et d'expérience et c'est lui qui montra son art à son fils.

(1) Cette maison a été détruite en 1919 pour faire place au nouveau bâtiment du séminaire de Québec.

François Lajus s'établit à Québec comme son père et eut bientôt une clientèle considérable.

Ce qui a trompé sir James-M. LeMoine au sujet du docteur Lajus c'est qu'en janvier 1745 il était choisi par l'intendant Hocquart en qualité de chirurgien-major pour aller à la suite du détachement commandé par M. Marin, destiné pour la campagne d'Acadie. Lajus resta en Acadie jusqu'à la fin de la campagne. Il est fort possible que c'est lui qui apporta à Québec, comme l'écrivit M. Thompson, la nouvelle de la chute de Louisbourg.

Le docteur Lajus fut marguillier de Notre-Dame de Québec en 1768. Il fut aussi un des membres du premier bureau d'examineurs en médecine à Québec, en 1789.

Le docteur Lajus décéda à Québec le 7 octobre 1799. Deux de ses fils furent prêtres et sa fille devint la femme du patriote Pierre-Stanislas Bédard.

P.-G. R.

---

## QUESTIONS

---

La plupart des questions que je pose ici aux intermédiaires du **Bulletin** leur ont déjà été posées sous une forme ou sous une autre. Aucune, je crois, n'a reçu de réponse définitive. Je pose de nouveau ces questions, espérant que si on ne peut répondre à toutes on me donnera au moins la solution de quelques-unes. Ces réponses, si je ne me fais illusion, intéresseront autant que moi la plupart des lecteurs du **Bulletin**.

10.—A-t-on fait de la poterie sous le régime français au Canada ? Où, quand et par qui a été établie la première poterie au Canada ?

20.—Par qui et à quel endroit a été ouvert le premier moulin à scier mù par la vapeur dans la province de Québec ?

30.—Quel est le citoyen intelligent qui a établi les premières beurreries et fromageries privées ou coopératives dans notre pays ?

40.—Les moulins de pulpe de Chicoutimi sont-ils les premiers du genre établis au Canada ? Si non, où et quand a été ouvert le premier moulin de pulpe dans tout le pays ?

50.—Nous avons aujourd'hui des douzaines de manufactures d'allumettes de bois dispersées dans tout le pays ? Quel a été le promoteur de cette industrie si utile ?

60.—Il est certain qu'on a fabriqué des cloches au Canada sous le régime français. Nous avons eu ici des fondeurs si nous n'avons pas eu de manufactures. Quels étaient ces fondeurs ? Où exerçaient-ils leur industrie ?

70.—On faisait aussi au Canada autrefois de l'étoffe domestique. Où et quand a été établi le premier moulin moderne d'étoffes canadiennes ?

MANUF.

## LE HEROS DE CHATEAUGUAY ET LA CHANSON

Nous devons à M. J.-A. Richard, âgé de 70 ans, mécanicien de Montréal, le texte d'une chanson composée par quelques malins troupiers, du régiment de M. de Salaberry, en 1812-13.

Philippe Aubert de Gaspé, au sujet de cette production populaire, a écrit dans ses *Mémoires* un passage que l'on aimera à relire :

“Les Voltigeurs craignaient leur commandant comme le feu; le couplet de chanson suivant à son adresse, assez drôle dans sa naïveté toute canadienne, en fait foi :

*C'est notre major  
Qu'a le diable au corps,  
Qui nous don'ra la mort:  
Y'a pas de loup ni tigre  
Qui soit si rustique.  
Sous la rondeur du ciel  
Ya pas son pareil.*

“Mais si les Voltigeurs canadiens craignaient leur commandant, ils en étaient en même temps fiers et l'aimaient; ceux que j'ai connus, après la guerre de 1812, tenaient tous le même langage :

“—C'est bien vrai que le colonel de Salaberry nous menait sous le fouet, mais c'était un homme juste: pas plus de passe-droit pour le soldat que pour l'officier, chacun buvait à la même tasse...

“Je regrette de ne pouvoir donner toute la chanson de nos gais Voltigeurs, dans laquelle plusieurs des officiers et sous-officiers attrapaient soit un compliment ou un coup de griffe. Je n'ai su que le premier couplet et le dernier que voici :

*Qu'en a fait la chanson,  
C'est trois jolis garçons  
Qui sont dans les prisons:  
Qui n'ont ni pain ni viande;  
Rien à leur demande;  
Et pas même un sou  
Pour boire un s... coup.*

“Il est à supposer que le colonel tenait les réfractaires de son régiment à un régime très sévère, ce qui ne leur faisait rien perdre de leur gaité, mais aiguisait au contraire leur verve poétique” (1).

\* \* \*

La version de M. Richard contient sept couplets. Si l'on s'en rapporte aux souvenirs de M. de Gaspé, le morceau avait plus de couplets encore que notre informateur n'en a appris. N'importe, c'est tout de même une heureuse addition. Comme toujours, dans les chansons transmises oralement, les versions varient d'individu à individu. Mais on remarquera que les variantes du dernier couplet sont assez plausibles dans les deux cas pour empêcher de se prononcer sur la priorité de l'une sur l'autre.

1

Qu'il est triste, en ce jour,  
De quitter l'amour  
Pour suivre le tambour.  
Je me fonds en larmes,  
D'avoir pris les armes.  
Le jour comme la nuit  
Je me meurs d'ennui.

2

Le matin de retour,  
On entend le tambour  
Battre le point du jour,  
Avec leurs baguettes  
Battent la retraite.  
Neuf heures sont sonnées,  
La garde il faut monter.

---

(1) Gaspé, *Mémoires*, p. 485, et Roy, *La famille d'Irumberry de Salaberry*, p. 92.

3

Il faut se préparer  
Pour être examinés  
Devant nos officiers  
Dessus la coiffure  
Dessus les chaussures.  
Si cela n'est pas bien  
En prison nous irons.

4

Nous avons un Major  
Qui a le diable au corps.  
Il nous caus'ra la mort.  
Il n'y a ni loup ni tigre  
Qui soit si rustique  
Sous la rondeur du ciel  
Il n'a pas son pareil.

5

Nous avons un sergent  
C'est un fort bon enfant.  
Quand il a de l'argent  
Y va à la cantine  
Y boire chopine  
Y passe bien son temps  
Il est toujours content.

6

Messieurs les caporaux  
Ne parlez pas si haut  
Le major est en haut

Qu'en a fait la chanson  
C'est un joli garçon  
Dedans ce bataillon.  
En jouant aux cartes  
Faisant le diable à quatre  
Disant j'ai pas un sou  
Pour prendre un pauvre coup.

\* \* \*

M. Richard n'a pu se rappeler tous les vers du sixième couplet. C'est vers 1864 qu'il entendit chanter ce morceau par son oncle Jérémie Laurence qui était un milicien de 1812-13.

E.-Z. MASSICOTTE

## LES DISPARUS

EDMOND-MARIE TEMPLE

Edmond-Marie Templé est né à Rennes, France, en 1853 et paraît s'être rendu au Canada en 1880. Successivement, il s'adonna au journalisme, à l'enseignement du dessin et au théâtre. Il projeta de fonder une bibliothèque technique, puis fut promoteur des écoles du soir à Montréal et il eut la direction de celles-ci pendant quelque temps. Mort le 20 mars 1895, à Sainte-Louise de l'Islet et inhumé à Montréal, deux jours après.

CABRETTE

WILLIAM-AUGUSTUS LEGGO

Né à Québec, le 25 janvier 1830, W. A. Leggo apprit le métier de graveur dans l'atelier de son père puis, à 17 ans, il alla se perfectionner à Boston. A son retour au pays il s'adonna à la photogravure dont on commençait à s'occuper et il fit l'essai du procédé dans le *Canadian illustrated news*, de Montréal. Il consacra une partie de sa vie à mûrir diverses inventions dont l'une était un aéroplane ! On lui doit en autres choses une jolle édition des gravures coloriées de Bourne. M. Leggo est mort à Lachute, le 21 juillet 1915.

CABRETTE

## QUESTION

Est-ce dans le *Courrier des Etats-Unis* de 1845 que M. Regis de Trobriand publia un roman sur les événements de 1837-38 ? En plus la chansonnette *Le temps des hirondelles* parue dans l'*Album de la Minerve* de 1850 p. 265, est-elle du même auteur ?

A. B. C.

## JOSEPH-FRANÇOIS-XAVIER PERRAULT

Né à Montréal le 10 février 1784, il était le fils de Joseph-François Perrault, qui devint plus tard protonotaire du district de Québec, et de Ursule McCarthy.

M. Perrault exerça pendant près de quarante ans les fonctions de greffier de la paix à Québec. D'abord nommé conjointement avec William Green le 1er avril 1815, il eut ensuite pour conjoints Alexander-S. Scott, de 1832 à 1842, puis Pierre-Antoine Doucet, de 1846 à 1853.

Il s'était fait recevoir avocat (5 avril 1817) mais il n'exerça jamais sa profession.

Pendant la guerre de 1812-13, M. Perrault, qui en sa qualité d'officier public aurait pu rester tranquillement chez lui, s'empressa d'offrir ses services. Capitaine dans le Régiment des Voltigeurs Canadiens, il prit part à la bataille de Châteauguay. Il s'intéressa toujours à la milice et à sa mort il était encore colonel du régiment d'artillerie de la milice de Québec.

M. Perrault décéda à Québec le 27 décembre 1853.

### A PROPOS DE LANGUE

En 1840 et 1864, alors que le juge Lewis-Thomas Drummond né en Irlande, et le juge Francis-Godshall Johnson, originaire d'Angleterre, faisaient partie du barreau de Montréal, il arriva dans un fameux procès pour meurtre, que M. Drummond fut chargé de la défense pendant que M. Johnson représentait la Couronne.

L'accusé et les témoins étant canadiens-français les deux avocats procédèrent en français, ce qui leur fut facile, car l'un et l'autre maniaient la langue de Molière avec grande aisance. M. Drummond se glorifiait d'être un ancien élève du collège de Nicolet et M. Johnson avait fait ses études en France.